

La Mutuelle Intégrance propose une nouvelle garantie destinée aux personnes polyhandicapées.

Depuis sa création, la Mutuelle Intégrance a pour mission de protéger, assister et préserver la santé de ceux qui se trouvent en situation de fragilité. Répondant à son engagement n°1, elle propose une nouvelle garantie santé dédiée aux personnes polyhandicapées hébergées en établissement MAS* (Maison d'Accueil Spécialisée) ou en FAM** (Foyer d'Accueil Médicalisé).

Pourquoi cette garantie spécifique ?

Les personnes polyhandicapées ont des besoins en santé particuliers. La mutuelle Intégrance connaissant bien les postes de dépenses santé liés à ce handicap a souhaité proposer des prestations adaptées en renforçant ses remboursements sur des postes spécifiques, et indispensables pour ces personnes. Cette garantie est proposée, sans questionnaire de santé, sans condition d'âge et à un tarif unique de 53,60 € par mois.

Quelques exemples de prestations proposées :

Auxiliaires médicaux : masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, forfaits ostéopathes et chiropracteurs, ergothérapeutes, psychomotriciens non remboursés par la sécurité sociale.

Dentaire : prothèses remboursées à 300% (part obligatoire incluse), forfait pour les prothèses non prises en charge par la Sécurité sociale de 322€ par prothèse, dans la limite de 3 par an, hors prothèses provisoires.

Appareillage : forfait pour l'achat ou la réparation d'un fauteuil roulant, ou l'ajout d'un moteur sur le fauteuil de 1000€ par an, forfait aides techniques de 200€ par an (soumis à un délai de stage de 3 mois à compter de la date d'effet de l'adhésion).

Les remboursements exprimés en pourcentage se réfèrent à la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire.

Afin de compléter cette offre, la Mutuelle Intégrance propose un contrat d'assistance avec Filassistance couvrant par exemple la prise en charge des frais de télévision ainsi que la venue et les frais d'hébergement d'un proche au chevet de l'adhérent en cas d'hospitalisation ou le rapatriement au domicile de l'adhérent ou de l'enfant handicapé mental ou psychique qui aurait fugué.

***MAS** (Maison d'Accueil Spécialisée)

Il s'agit d'un établissement destiné à accueillir des personnes handicapées adultes, qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état requiert une surveillance médicale et des soins constants. Bien que s'adressant à des personnes lourdement handicapées et très dépendantes, les MAS sont des lieux de vie où une équipe éducative s'emploie à créer une atmosphère chaleureuse et stimulante pour le plus grand profit des résidents.

****FAM** (Foyer d'accueil médicalisé)

Les FAM sont des structures d'hébergement qui accueillent des adultes gravement handicapés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie courante ou d'un suivi médical régulier. Les FAM accueillent des adultes ayant un handicap physique et/ou mental et dont l'état les rend inaptes à toute activité professionnelle.

À savoir : en principe, les foyers d'accueil médicalisé (FAM) accueillent des personnes un peu moins dépendantes que la population hébergée en maison d'accueil spécialisée (MAS), mais dans la pratique, les publics sont sensiblement les mêmes.

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS DE LA MUTUELLE INTÉGRANCE

ENGAGEMENT N°1 : VOUS PROTÉGER

Protéger toutes les catégories de personnes vulnérables et ceux qui les entourent.

ENGAGEMENT N°2 : VOUS ASSISTER

Vous aider à faire face aux imprévus en cas de problème de santé.

ENGAGEMENT N°3 : PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Vous aider à être attentif à votre capital santé et à améliorer votre bien-être.

ENGAGEMENT N°4 : INNOVER AVEC VOUS

Être à votre écoute afin de concevoir des produits innovants qui répondent parfaitement à vos besoins tout en veillant à défendre constamment vos intérêts auprès des instances politiques et sociales.

CONTACT PRESSE / MUTUELLE INTÉGRANCE

Isabelle TRÉQUILLY
01 44 92 58 10
communication@integrance.fr

À propos de la Mutuelle Intégrance

Créée en 1980, la Mutuelle Intégrance est issue de la volonté commune de personnes handicapées, de leur famille et de professionnels du secteur sanitaire et social qui ont ainsi créé une mutuelle apportant des solutions adaptées à tous les besoins. Qu'ils relèvent du handicap, des affections de longue durée, de la dépendance, des maladies invalidantes ou tout simplement pour une couverture santé, la mutuelle propose à ses adhérents des prestations innovantes, en santé, prévoyance, épargne et assistance. Solidarité, éthique, engagement, humanisme, chacun contribue, par son adhésion, à la réussite de la mise en œuvre de ces valeurs. Depuis le 1^{er} octobre 2017, avec l'accord de l'A.C.P.R., la **Mutuelle Intégrance** est entrée dans la SGAPS APICIL (Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale). Le Groupe APICIL, 4^e groupe français de Protection Sociale s'est construit autour de valeurs de solidarité, de transparence et d'humanisme. Depuis de nombreuses années, le groupe APICIL œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et facilite leur intégration dans plusieurs domaines (emploi, culture, sports, loisirs...).